

Zone de secours Hainaut-Centre

Appel à candidature – Expert en prévention incendie contractuel à durée indéterminée

La Zone de secours Hainaut Centre et plus particulièrement son Collège de zone, en exécution de sa décision du 14 mars 2018 approuvant l'appel à candidature d'un Expert en prévention incendie et conformément aux statuts administratif et pécuniaire du personnel administratif fixant les modalités de sa sélection, organise la sélection, pour la Zone de secours Hainaut-Centre, d'un Expert en prévention incendie (H/F).

Description

L'expert en prévention incendie a des tâches, compétences et responsabilités au niveau de l'exécution de la politique de prévention zonale. Il fait partie du bureau zonal de prévention et travaille sous la supervision de la Direction de la Prévention.

Conditions à remplir à la date de clôture de l'appel :

- Détenir un diplôme de bachelier (ou équivalent) en construction ou en électromécanique ;
- Détenir un diplôme de bachelier (ou équivalent) possédant soit :
 - ✓ une expérience professionnelle de 2 ans dans la construction ou les techniques spéciales dans les bâtiments (conception ou réalisation ou contrôle)
 - ✓ le brevet de technicien en prévention contre l'incendie (ou les modules PREV 1 et PREV 2) délivré par un centre de formation provincial agréé.

Epreuves de sélection :

Réussir l'examen de recrutement comportant les épreuves suivantes :

- Épreuve écrite pour laquelle l'orthographe est prise en compte : permettant d'apprécier les connaissances techniques en rapport avec la fonction et l'aptitude professionnelle du candidat (50 points) ;
 - Épreuve orale (50 points).
- ⇒ Total des épreuves : 100 points

Pour être admissible le candidat doit obtenir 50% de points à chaque épreuve et 60% au total. Chaque épreuve est éliminatoire.

Connaissances :

- Posséder une connaissance de base dans les matières suivantes :
 - ✓ Règlementation relative à la prévention de l'incendie et de l'explosion,
 - ✓ Organisation des matières liées à la sécurité incendie,
 - ✓ Système institutionnel Belge et du fonctionnement des institutions locales.
- Utiliser aisément les logiciels de bureautique de base (traitement de texte, tableur, base de données) ;
- Disposer de connaissances techniques dans le domaine de la construction et des installations techniques.

Aptitudes professionnelles :

- Accomplir les tâches dans le respect des procédures et règlements,
- Respecter les délais impartis,
- Faire preuve de méthode, de rigueur, de précision et d'autonomie dans l'organisation du travail,
- Avoir le sens des responsabilités et de la discrétion,
- Organiser et conduire des réunions,
- S'exprimer avec clarté et efficacité, aussi bien à l'écrit qu'à l'oral,
- Capacité à se remettre en question et à s'adapter : pouvoir évoluer dans son métier, dans l'exercice de sa fonction, dans l'environnement de travail,
- Avoir le souci du service au citoyen,
- Qualités humaines et relationnelles développées.

Activités principales :

- Connaître et comprendre la réglementation en vigueur.
- Contrôler la sécurité incendie des constructions et des établissements.
- Etablir des rapports à la suite de contrôles sur base des réglementation, directives et normes de bonne pratique.
- Traiter les demandes et émettre des avis et conseils sur les questions liées à la sécurité incendie.
- Respecter les procédures établies ou applicables.
- Etre à même de planifier efficacement ses activités, de les réaliser de manière effective et de signaler les problèmes de capacité à temps.
- Soutenir et conseiller les collègues préventionnistes moins aguerris.
- Participer aux missions incombant à la Direction de la Prévention en matière de formation, de recherche et de développement.
- Assurer les contacts avec :
 - ✓ les autorités locales,
 - ✓ les demandeurs de permis, exploitants ou porteurs de projets,
 - ✓ le Collège et le Conseil de la Zone de secours (le cas échéant).

La liste ci-dessus comprend les activités et tâches de l'emploi. Cependant il ne s'agit pas d'une liste complète et détaillée. La personne en place peut donc être amenée à effectuer d'autres activités dans le cadre de son emploi.

Commentaires additionnels :

- Vous êtes disposé à vous déplacer dans chacune des communes de la Zone,
- Vous êtes détenteur du permis de conduire de type B,
- Vous devez impérativement obtenir les brevets correspondants aux modules de formation PREV 1 et PREV 2 organisés par un centre de formation de la sécurité civile (pendant les heures de service + financement par la Zone)

Régime de travail : 38h/semaine, temps plein de jour.

Type de contrat : CDI

Salaire de base : rémunéré sur base de l'échelle barémique D9 de la RGB.

Modalités d'introduction de la candidature :

Les candidatures doivent être envoyées, par pli recommandé à la poste ou par remise d'un écrit contre accusé de réception, pour le 23 avril 2018 au plus tard (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

[Zone de secours Hainaut Centre](#)

[A l'attention du service Gestion des Ressources Humaines et du Collège de zone](#)

[Rue des Sandrinettes, 29](#)

[7033 Cuesmes](#)

Elles devront être accompagnées de :

- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae
- Une copie du diplôme
- Un extrait de casier judiciaire récent (maximum 6 mois)

L'examen écrit aura lieu le 7 mai 2018.

Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser directement auprès du Major Vincent MOUTHUY au 064/23 98 98 ou sur le site : www.zhc.be

Toute candidature incomplète, illisible ou qui ne respecte pas les modalités d'introduction des candidatures ne sera pas prise en considération.